

CONSULTATION SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE MÉMOIRE CONJOINT DES CPE ATIKAMEKW

**Présenté par
CPE SAKIHITOKIWAM D'OPITCIWAN
CPE SIX SAISONS DE WEMOTACI
CPE KOKOM TCITCATCI DE MANAWAN**

TRANSMIS PAR COURRIEL
consultation2021@mfa.gouv.qc.ca

LE 28 MAI 2021

PRÉSENTATION DES AUTEURS DU MÉMOIRE

Portrait des 3 CPE Atikamekw

La Nation atikamekw est composée des communautés de Manawan, Opitciwan et Wemotaci. Chacune des trois communautés gère son propre Centre de la petite enfance (CPE).

Le CPE Kokom Tcitcatci de Manawan accueille 80 enfants de 0-5 ans sur les 371 de la communauté. Il est situé à 140 km à l'ouest de La Tuque et à 86 km au nord de Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière. Manawan compte une population d'environ 3043 membres (recensement liste de bande 31 décembre 2020). Un établissement de 60 places supplémentaires est actuellement en construction.

Le CPE Sakihitokiwam d'Opitciwan, accueille 160 enfants de 0-5 ans. La population compte 2225 résidents et 900 hors-résidents pour un total de 3125 membres (recensement liste de bande mai 2021). Elle est la plus nordique et la plus isolée des trois communautés atikamekw. Selon les données du Centre de santé maternelle et infantile (SMI) 70 femmes sont suivies actuellement pour une grossesse.

Le CPE Six saisons de Wemotaci accueille actuellement 60 enfants de 0-5 ans, dont 50 ont des besoins particuliers. Il se situe entre Manawan et Opitciwan en Haute-Mauricie, à 115 km au nord-ouest de La Tuque. La population compte 1542 résidents et 490 hors-résidents pour un total de 2032 membres (liste de bande 31 décembre 2020).

Ce sont les jeunes (0-35 ans) qui composent aujourd'hui la majeure partie (65 %) de la population atikamekw. Le nombre de jeunes familles nécessite davantage de places que celles actuellement disponibles dans les trois (3) CPE de la Nation. Les CPE doivent également offrir des services adaptés pour répondre à la demande des familles avec des besoins particuliers.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESSOURCE

NOM		PRÉNOM	
Chilton		Suzanne	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Directrice générale		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
819-523-1733		suzannechilton44@gmail.com	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
CPE Six Saisons (ainsi que les CPE Kokom Tcitcatci et CPE SAKIHITOKIWAM)			
ADRESSE (n°, rue, app.)			
68 rue Kenosi			
VILLE			CODE POSTAL
Wemotaci, Qc			G0X 3R0
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
819-666-2331		cpewemotaci@hotmail.com	

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

LES BESOINS DES CPE ATIKAMEKW EN GÉNÉRAL

Afin de répondre à l'appel de consultation publique du ministère de la Famille du Québec, les CPE atikamekw ont entrepris en mai 2021 une importante réflexion sur l'état actuel de la situation. De manière générale, voici l'état de la situation.

Les enfants avec des besoins particuliers (autisme, syndrome d'alcoolisme foetal, problème de langage, trisomie 9, paralysie cérébrale et autres) sont nombreux et requièrent une aide particulière. Pour ces enfants, qui nécessitent souvent une approche « un pour un » soit une éducatrice par enfant, le personnel est insuffisant et les infrastructures non adaptées. S'ils étaient dans de grands centres, les cas particuliers seraient assumés par des services externes dans des infrastructures adaptées. Il faut donc davantage de personnel en travail social, orthopédagogie, psychologue, neuropsychologue, pédopsychologue, psychoéducateur, orthophoniste, ergothérapeute, technicien en nutrition. Lorsque des enfants sont diagnostiqués par des spécialistes, les CPE sont sur la première ligne. Le rôle des CPE est large et c'est pourquoi les besoins en services spécialisés sont d'autant plus ressentis (travail social, accompagnement des familles, etc...).

Les parents aussi ont besoin de soutien. Ces derniers sont de plus en plus jeunes. Il n'est pas rare d'accueillir des parents âgés de 16, 15 ou même 14 ans. La plus jeune mère a actuellement 12 ans. Ces jeunes parents et leurs parents (grands-parents) ne sont pas toujours préparés à la venue d'un enfant à cet âge. Ils sont confrontés à de nombreux problèmes tels que : problème d'alcool et de drogue, souffrance psychologique, déni (des problèmes de leurs enfants), problèmes de logement (surpopulation). Par ailleurs, plusieurs nouveau-nés ne sont pas inscrits à l'état civil et sont sans certificat de naissance. En ce moment, 95% des parents n'inscrivent pas leur enfant ou n'ont pas fait les démarches d'inscription auprès de l'état civil. Il s'agit d'un fardeau supplémentaire pour les CPE qui accompagnent les parents. De plus, il n'y a pas de banque de suppléance pour les CPE, car les grands-parents s'occupent déjà des petits-enfants quand les parents sont « indisposés ». Ils ont peu de disponibilité.

Parmi les autres problèmes confrontés, on note que les subventions et crédits ne tiennent pas compte des réalités culturelles. De plus, la situation géographique et l'éloignement des CPE des grands centres, donc des ressources essentielles telles qu'épiceries, hôpitaux, spécialistes, plombiers, électriciens, etc. font en sorte que les coûts d'opérations sont très élevés.

Il faut également revoir le plan d'infrastructures et des bâtiments afin de répondre à la demande et aux besoins. Enfin, force est de constater que les milieux autochtones sont des milieux vulnérables, particulièrement en temps de pandémie. Le Ministère doit prendre conscience des problèmes spécifiques des communautés dans le processus de prise de décision.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- RECOMMANDATION 1** Considérant les projections démographiques et le nombre d'enfants 0-5 ans dans les communautés, les besoins sont énormes. Le nombre de places subventionnées devrait être augmenté de façon significative.
- RECOMMANDATION 2** Simplifier l'accès au service à 8.50\$/jour. L'obtention des documents nécessaires (certificats), cause souvent des délais. Permettre un assouplissement des règles d'acceptation de l'enfant et accepter un délai raisonnable pour l'obtention des documents.
- RECOMMANDATION 3** Offrir de la formation et un meilleur accompagnement aux parents et aux futurs parents. Une attention particulière devrait être portée aux parents d'enfants avec des besoins particuliers et aux mineurs qui deviennent parents.
- RECOMMANDATION 4** La langue est un facteur important dans la relation entre parents, enfants et spécialistes. Des interprètes sont nécessaires lors des rencontres et consultations entre les familles et les spécialistes.
- RECOMMANDATION 5** Embaucher des éducatrices diplômées et spécialisées : il faut que les établissements d'enseignement soient adaptés pour mieux répondre au manque de ressources des communautés, en offrant par exemple un peu de souplesse dans le cas d'un dossier judiciaire mineur.
- RECOMMANDATION 6** Malgré le principe de Jordan, il y a beaucoup de lourdeur administrative dans le système actuel, surtout avec deux paliers de gouvernement. La situation est pire quand les enfants ont des problèmes particuliers. Il faudrait alléger la procédure.
- RECOMMANDATION 7** Éduquer et former les inspecteurs sur les réalités propres aux communautés atikamekw.
- RECOMMANDATION 8** Adapter les normes gouvernementales en tenant compte des réalités culturelles et communautaires atikamekw. Assouplir et/ou préciser les règles de l'ensemble des pratiques culturelles.
- RECOMMANDATION 9** Assurer la présence de représentants Atikamekw sur les tables de concertation nationale et avoir une meilleure représentativité Atikamekw dans l'ensemble des activités de prise de décision gouvernementale.

RECOMMANDATION 10 Mettre en place un Principe de Jordan québécois.

RECOMMANDATION 11 Inclure à la formation des éducatrices une partie pour les besoins spéciaux.

AXE 1 – AMÉLIORER L’ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

Notre réflexion sur les moyens à mettre en place pour permettre à chaque enfant atikamekw fréquentant nos CPE de développer son plein potentiel a mené à cinq constats importants:

1- Les CPE souffrent d’insuffisance de matériel éducatif adapté

La langue atikamekw est la langue maternelle principale de toute la Nation. Divers spécialistes et de nombreuses études démontrent que celle-ci doit primer sur les autres langues. La langue des enfants de 0-5 ans est exclusivement l’atikamekw. Le premier cycle du primaire est également donné en langue atikamekw, les enfants doivent donc avoir les acquis nécessaires pour réussir leur entrée à l’école.

Cependant, il n’existe pas de matériel éducatif en langue atikamekw pour cette tranche d’âge. Les CPE doivent produire leur propre matériel, par leurs propres moyens et à des frais de production élevés. Actuellement, force est de constater que le réseau est conçu exclusivement pour les francophones.

2- Les normes et réglementations ne sont pas adaptées aux réalités culturelles atikamekw

De nombreuses réalités culturelles et coutumes de la culture atikamekw ne sont pas respectées ou sont impraticables à cause des normes et réglementations actuelles. Ainsi, il est très difficile de pratiquer et transmettre la culture traditionnelle atikamekw dans les CPE. Voici quelques exemples :

- Interdiction d’utiliser le tikinakan (porte-bébé) dans les locaux
- Lors des semaines culturelles, le taux d’occupation est grandement à la baisse puisque la communauté a un mode de vie traditionnelle et les familles vont en forêt. Conséquence, une coupure budgétaire majeure qui peut représenter **jusqu’à 25%** du budget de base annuel.
- Interdiction d’installer hamacs dans les locaux
- L’art autochtone (images dessinées sur les murs, objets d’arts, etc...) n’est pas toléré lors des inspections
- Interdiction de servir des plats traditionnels (par exemple de la viande de bois)

- Interdiction de certaines pratiques culturelles (exemple: plumer une outarde est impossible à cause des règles du MAPAQ)
- Interdiction d’avoir un capitowan-chapitoine (habitation traditionnelle) sur le terrain du CPE
- Impossible d’inviter des personnes externes pour faire la démonstration des pratiques traditionnelles (piégeage, artisanat, etc.)

3- Les défis administratifs sont nombreux

Les CPE atikamekw font face à de nombreux défis administratifs. Le guichet unique n’est pas adapté aux réalités atikamekw et cause de la lourdeur dans le traitement des dossiers. Par exemple, il est difficile pour certains parents de faire la demande de certificat de naissance, une exigence lors de l’inscription au CPE. Au niveau médical, certaines prescriptions émises aux enfants par les infirmières des centres de santé atikamekw ne sont pas reconnues lors des inspections.

4- Le nombre des places subventionnées est insuffisant

Le nombre de places disponibles en CPE est nettement insuffisant. Considérant qu’il n’y a qu’une seule offre, il est impossible de développer et d’offrir de nouvelles places en fonction de l’accroissement de la population. D’ailleurs, selon les données de naissances, il y a insuffisance de places subventionnées pour chaque tranche d’âge de la clientèle. De plus, il n’y a pas de représentants autochtones présents lors des tables de concertation nationale (tranche 0-8 ans). Il est davantage difficile dans de telles circonstances de transmettre l’information aux personnes concernées.

5- Nombreux besoins urgents au niveau des bâtiments et des installations

Actuellement, le budget de rénovation et d’entretien des bâtiments et des installations des CPE ne suffit pas aux besoins. Les pieds carrés alloués par enfants ne sont pas réalistes et il est difficile de maintenir les bâtiments aux normes (vermines, fissures, inondation, etc.). Il n’y a pas d’installations alternatives existantes pour pallier à de nouvelles places. Donc, de nouvelles installations supplémentaires pour répondre aux besoins actuels sont nécessaires.

Par ailleurs, les normes sanitaires ne tiennent pas compte des réalités des communautés (ex. : test eau potable) et il y a peu d’experts à proximité. Les règles ne tiennent pas compte non plus de l’éloignement des communautés. Le processus d’appel d’offres actuel ne convient pas à la réalité atikamekw. Parmi les problématiques liées, notons le peu d’ouvriers autochtones sur place et le prix des matériaux très élevé.

RECOMMANDATIONS

- Développer du matériel pédagogique en langue atikamekw et offrir les moyens financiers aux CPE pour développer du matériel adapté
- Assouplir et/ou préciser les règles pour l'érection d'habitations traditionnelles sur les terrains des CPE
- Permettre l'offre de menu traditionnel et les pratiques de préparation des aliments
- Assouplir et/ou préciser les règles de l'ensemble des pratiques culturelles (semaine culturelle sans coupure budgétaire, journées fériées pour les fêtes des autochtones (21 juin) et Nitaskinan (8 septembre))
- Permettre aux directions des CPE de délivrer des attestations de compétence en pratique culturelle aux personnes reconnues par la communauté pour leurs compétences et avoir des budgets dédiés
- Mettre en place une structure administrative atikamekw de gestion des places dans chaque CPE Atikamekw pour remplacer le guichet unique (développer un guichet atikamekw)
- Donner aux CPE l'autorité de faire les démarches pour les certificats de naissance en soutien aux parents. À cette fin, former et ajuster les salaires des personnes ayant cette responsabilité
- Éduquer et former les inspecteurs sur les réalités propres aux communautés atikamekw
- Ajuster le nombre de places subventionnées selon les données des naissances des centres de santé (arrimage des données)
- Assurer la présence de représentants atikamekw aux tables de concertation nationale et avoir une meilleure représentativité atikamekw dans l'ensemble des activités de prises de décisions gouvernementales
- Revoir les concepts de permis et de places subventionnées
- Débloquer des budgets et permettre la construction de nouvelles installations adaptées
- Adapter les normes gouvernementales en tenant compte des réalités atikamekw
- Adapter les processus d'appel d'offres et permettre le gré à gré sans limitations ni exigences (50,000\$ nécessite une autorisation du MF)
- Développer des plans de bâtiments qui incluent les caractéristiques culturelles atikamekw (espaces, architecture, etc)
- Avoir des locaux adaptés pour les enfants avec des besoins particuliers et leurs parents
- Tenir compte du facteur éloignement dans chaque prise de décision

AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

Quatre constats sont ressortis des discussions liées à l'axe 2, sur la cohérence des services offerts versus les besoins réels observés.

1- Il y a peu d'espace alloué aux besoins des parents. De plus, l'absence de programme d'insertion est problématique

Nous ne disposons pas suffisamment d'espace alloué pour des allaitements, des locaux parents-enfants ou encore un salon des parents qui permettrait de répondre à certains besoins spécifiques de nombreuses familles.

2- La gestion des listes de personnes autorisées à récupérer les enfants en cas d'urgence peut être problématique dans certains cas

Il arrive fréquemment que les parents mandatent des personnes de la famille élargie pour récupérer des enfants. Dans certains cas, des parents ne récupèrent pas leurs enfants en fin de journée. Les règles doivent être assouplies pour le bien des enfants.

3- Les ressources humaines sont insuffisantes pour répondre à la demande lors des activités et sorties éducatives

Une allocation de 100\$ par enfant est accordée aux CPE pour les activités et sorties éducatives. Ce montant est bien inférieur aux besoins actuels.

4- Certaines demandes des parents pour un accès à du lait maternisé (très onéreux) ou à un injecteur de type Epipen et autres besoins spécifiques, sont fréquentes.

Ce genre de service n'est pas offert en CPE, mais les CPE répondent tout de même aux demandes, pour le bien-être, la santé et la sécurité des enfants. Pour l'instant, les coûts élevés associés à ces produits doivent être assumés par les CPE.

RECOMMANDATIONS

Voici nos recommandations:

- Laisser plus de flexibilité aux éducatrices pour juger de la situation, cas par cas, lorsqu'une personne se présente pour récupérer un enfant en cas d'urgence
- Prévoir des budgets de salaires supplémentaires pour les éducatrices qui doivent gérer les enfants en fin de journée quand les parents ne se présentent pas
- Mettre en place des programmes d'insertion/inclusion des parents, des ressources d'accompagnement parental et redessiner les concepts de bâtiments de CPE pour répondre aux besoins
- Permettre l'accès à des activités et à des menus traditionnels

- Tenir compte du facteur éloignement dans les prises de décision
- Augmenter les allocations pour les activités et sorties éducatives
- Favoriser la mise en place, à même les locaux du CPE, d'une zone permise pour les pratiques et coutumes traditionnelles (poêle à bois, tipi, etc)
- Offrir aux CPE une compensation spécifique pour l'achat de matériel médical et de santé pour pourvoir aux besoins des parents

AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Il n'y a pas de service de garde en milieu familial en ce moment au sein de la Nation atikamekw. Cependant, avec les nouveaux programmes d'accès à la propriété dans les communautés, le développement devient possible.

RECOMMANDATIONS

- Avant d'implanter un programme de service de garde en milieu familial sur le territoire, les directions des CPE doivent être consultées en amont afin d'analyser la situation et prendre part aux décisions qui touchent les familles des communautés. À ce moment-ci, il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur la nécessité des services en milieu familial et la façon de faire pour la mise en œuvre.

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Cinq constats importants sont ressortis de nos discussions quant aux besoins des enfants plus vulnérables.

- 1- Le Principe de Jordan nous aide beaucoup dans les cas extrêmes, afin de pourvoir aux besoins au niveau des spécialistes et du matériel. Les CPE se demandent si le principe sera toujours là pour subvenir aux besoins. Le Principe de Jordan est financé par le Fédéral et est absolument nécessaire pour les cas extrêmes. Qui financera cette portion des services si le Fédéral se retire?
- 2- Les subventions pour enfants handicapés sont fixes et n'ont pas été revues depuis bien longtemps. Considérant que les subventions ne sont pas suffisantes, il faut régulièrement se tourner vers le Principe de Jordan. À chaque occasion, un spécialiste se déplace pour évaluer les enfants avec des particularités. Il y a un manque de financement du côté de Québec qui semble s'en remettre au Principe de Jordan.
- 3- Il y a un manque de spécialistes pour les enfants avec des problématiques lourdes (ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs spécialisés, psychoéducateurs, psychologues, etc.). Les enfants avec des problèmes spéciaux deviennent la norme dans les CPE.

- 4- La barrière de la langue est problématique lorsqu'il est question de spécialistes qui interagissent avec les enfants et les familles. Les spécialistes doivent être accompagnés d'interprètes pour communiquer avec les enfants et les familles. Les CPE ne disposent pas de budget pour payer les interprètes. Ce sont les éducatrices qui doivent s'occuper de cette tâche. De plus, le matériel des spécialistes est en français seulement.
- 5- Il n'y a pas de locaux dédiés aux rencontres pour des interventions avec les enfants vulnérables.

Les locaux actuels sont utilisés à pleine capacité et/ou ne sont pas en nombre suffisant ou adaptés aux besoins des spécialistes.

RECOMMANDATIONS

- Mettre en place un Principe de Jordan québécois
- Revoir les budgets pour les cas lourds et s'assurer qu'ils soient ajustés annuellement
- Avoir accès à des spécialistes sur une base plus régulière
- Revoir le financement des CPE à la hausse
- Les spécialistes et les éducatrices devraient travailler en étroite collaboration
- Les éducatrices devraient être formées pour les besoins spéciaux
- Idéalement, il faut des spécialistes qui parlent atikamekw
- Du matériel bilingue devrait être développé (Atikamekw-français)
- Avoir des locaux dédiés aux interventions
- Avoir des salles adaptées aux besoins (sensori-moteur)
- Des petits gymnases seraient également appropriés pour certains besoins
- Des bureaux pour les spécialistes, pour les interventions et le travail, devraient être disponibles

CONCLUSION

L'exercice de réflexion et d'analyse effectué par les CPE atikamekw visant à répondre à la consultation du ministère de la Famille du Québec permet de mettre en lumière les multiples failles d'un système qui n'est aucunement adapté à la réalité atikamekw. Non seulement le nombre de places subventionnées est nettement insuffisant pour répondre aux besoins des familles, mais les CPE atikamekw sont également confrontés à une multitude d'enjeux spécifiques liés à la culture, à la langue et à l'éloignement.

Ces disparités démontrent que le réseau des CPE au Québec est spécifiquement adapté aux besoins des enfants non autochtones et que les petits atikamekw sont laissés en marge du système. Les directions générales et les membres des Conseils d'administration des CPE atikamekw espèrent que les consultations publiques permettront d'apporter un éclairage nouveau sur les réalités des CPE en milieux atikamekw et que des mesures seront mises en place rapidement afin de répondre aux besoins des enfants et des familles. Mikwetc!

ANNEXE - LES CPE ATIKAMEKW EN DÉTAILS

CPE SAKIHITOKIWAN D'OPITCIWAN

Actuellement, 160 enfants de 0-5 ans fréquentent le CPE Sakihitokiwam. Toutefois, le nombre de places est nettement insuffisant. Les données de naissances des dernières années démontrent que 266 enfants sont en âge de fréquenter le CPE à Opitciwan, un nombre bien plus élevé que les quelque 160 places disponibles. De plus, selon le Centre de santé maternelle et infantile (SMI), il y a 70 femmes enceintes présentement suivies par des infirmières à Opitciwan.

- 2016 : 66 naissances
- 2017 : 64 naissances
- 2018 : 54 naissances
- 2019 : 43 naissances
- 2020 : 32 naissances
- 2021 : 7 naissances jusqu'à aujourd'hui

Enfants avec des besoins particuliers

La situation des enfants avec des besoins particuliers est majeure au CPE Sakihitokiwam. Actuellement, on compte 54 cas en processus d'expertise. C'est une problématique majeure à laquelle il faut porter une attention immédiate et pour laquelle des gestes concrets doivent être posés rapidement. Voici des exemples :

- Trente-six (36) enfants sont sans certificats de naissance
- Tous les enfants ont pour langue maternelle l'atikamekw, mis à part deux enfants qui sont francophones et en apprentissage de la langue atikamekw
- Il y a besoin urgent d'embaucher un(e) éducatrice diplômée et spécialisée pour répondre aux besoins spéciaux

Enfants ECP

Le Programme de contribution réduite pour exemption était accordé pour 30 enfants en 2020. En 2021, 47 enfants ont obtenu une gratuité de fréquentation.

CPE SIX SAISONS DE WEMOTACI

Actuellement, 60 enfants fréquentent le CPE Six saisons de Wemotaci. Plus de 20 enfants et familles de la communauté sont en attente d'une place. Selon le Centre de santé maternelle et infantile (SMI) :

- 50 enfants ont des besoins particuliers
- 18 femmes enceintes sont suivies au Centre de santé

Tableau des naissances :

- 2016-2017 = 33
- 2017-2018 = 30

- 2018-2019 = 36
- 2019-2020 = 29

Manque de spécialistes

Ici aussi, le CPE a un manque criant de spécialistes pour travailler auprès des enfants avec des besoins particuliers, de même que pour agir en tant qu'intermédiaire entre les familles et les éducatrices. Actuellement, on estime le besoin d'embauche à 4 éducatrices diplômées et spécialisées.

CPE KOKOM TCITCATCI DE MANAWAN

La situation du CPE Kokom Tcitatci pourrait être qualifiée d'urgence, alors que seulement 80 places étaient disponibles pour les 371 enfants de 0-5 ans qui en avaient besoin en 2020 à Manawan. La construction d'un bâtiment de 60 places supplémentaires est en cours et devrait offrir des places subventionnées. Cependant, le permis d'opération n'a toujours pas été délivré en date d'aujourd'hui. Avec une moyenne de 70 naissances par an, on peut croire que les besoins continueront d'augmenter.

Tableau des naissances :

- 2016: 76 naissances
- 2017: 46 naissances
- 2018: 73 naissances
- 2019: 77 naissances
- 2020: 77 naissances
- 2021: 18 naissances de janvier à mai

Éloignement

Les CPE atikamekw subissent des frais accrus d'exploitation de leurs installations à cause de l'éloignement. Aucune contribution gouvernementale pour région éloignée ne leur est accordée. De plus, la charge administrative est lourde et complexe, même pour les sommes moins importantes. Souvent, il est plus facile d'avoir de l'aide du gouvernement provincial que du fédéral.